

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 12/01/2026  
D2026121905

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Béatrice, PONCIN Emmanuel, POCHON Laurence, MIVIERE-BASSET Karine, CARRUBA Isabelle, CALLAND Cédric, TISSERAND-BOUVARD Magali, DELIANCE Alexandre, LAMBERET Anthony, NEVORET Benoît, NOEL Simon

Excusés : CHATELET Jocelyne donne son pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Laurence

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

**Objet** : Charte du bénévole en bibliothèque

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment le principe de neutralité du service public ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que la médiathèque municipale de Marboz constitue un service public de lecture publique relevant des compétences communales ;

Considérant que le fonctionnement de la médiathèque repose en partie sur l'engagement de bénévoles, dont l'action contribue à la continuité et à la qualité du service rendu au public ;

Considérant qu'il convient de définir un cadre clair et sécurisé pour l'intervention des bénévoles, précisant leurs missions, leurs droits et leurs obligations, dans le respect des principes du service public et en l'absence de tout lien de subordination au sens du droit du travail ;

Considérant que la Charte du bénévole en bibliothèque permet de formaliser les engagements réciproques entre la commune et les bénévoles de la médiathèque ;

Considérant le projet de charte du bénévole de la médiathèque municipale de Marboz annexé à la présente délibération ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver la charte du bénévole de la médiathèque municipale de Marboz, telle qu'annexée à la présente délibération.
- Préciser que cette charte a pour objet de définir les conditions d'intervention des bénévoles, sans créer de lien de subordination juridique ni de relation contractuelle de travail avec la commune.
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite charte avec chaque bénévole intervenant au sein de la médiathèque municipale et à prendre toute mesure nécessaire à son application.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Christelle MOIRAUD